



Cadre réservé à l'Agence BIO

Dossier saisi par : Date de réception :



ANNÉE 2010

Vous pouvez remplir directement ce formulaire en ligne en vous connectant sur : <http://notification.agencebio.org>

FICHE DE NOTIFICATION CONCERNANT LES DISTRIBUTEURS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

1 - Vos coordonnées :

Raison sociale :
Nom : Prénom :
Fonction :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Portable : Télécopie :
E-mail : Site internet :

2 - Votre N° SIRET : Votre code APE/NACE :

3 - Engagement :

L'opérateur soussigné s'engage à respecter l'ensemble des dispositions communautaires et nationales régissant le mode de production biologique, la préparation, la commercialisation et l'étiquetage des produits agricoles et des denrées alimentaires en général.

Ces règles sont notamment définies :

- par le règlement (CE) n°834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques ;
- par le règlement (CE) n°889/2008 du Conseil du 5 septembre 2008 définissant les modalités d'application de ce règlement ;
- par le cahier des charges national concernant le mode de production et de préparation biologique des animaux et des produits animaux non couverts par le règlement (CE) n°834/2007 ;
- décret n°2007-682 précisant les cas d'exemption de certification des distributeurs.

4 - Votre organisme certificateur ⁽¹⁾ :

- Dispensé conformément au décret n° 2007-682 (cf page 4)
- ECOCERT QUALITE FRANCE AGROCERT
- CERTIPAQ/ACLAVE SGS
- AUTRE :

Date et signature précédées de la mention "lu et approuvé"

Tout changement d'organisme de contrôle agréé doit être notifié à l'Agence BIO sous quinzaine en joignant une copie de la nouvelle attestation d'engagement.

Année de premier engagement auprès d'un organisme certificateur en agriculture biologique :

- 2010 autre (précisez)

(Si 2010, joindre une copie de l'attestation d'engagement délivrée par cet organisme)

- En 2011, choisissez-vous de notifier votre activité par Internet ⁽¹⁾ ? OUI NON
- Autorisez-vous l'Agence BIO à publier vos coordonnées complètes et vos productions sur l'annuaire professionnel des opérateurs en agriculture biologique (consultable gratuitement sur <http://annuaire.agencebio.org>) ? OUI NON ⁽²⁾
- Autorisez-vous l'Agence BIO à transmettre vos coordonnées à des organismes réalisant des annuaires régionaux ou nationaux ? OUI NON
- Autorisez-vous l'Agence BIO à donner une copie de votre notification aux organismes réalisant des Observatoires Régionaux de l'Agriculture Biologique retenus par le Ministère de l'agriculture (voir la note d'accompagnement) ? OUI NON

(1) Cochez la case qui correspond à votre choix

Les informations contenues dans la présente notification sont indispensables pour que vous soyez reconnu comme opérateur en agriculture biologique et sont susceptibles d'être utilisées à des fins de contrôle. Seules les rubriques en italiques sont facultatives. Aussi, pensez bien à apposer votre signature sur cette première page et à renvoyer le formulaire dûment rempli à :

Agence BIO-notifications, 6 rue Lavoisier, 93100 MONTREUIL

(2) La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers nominatifs vous garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès de l'Agence BIO

PRODUITS DISTRIBUÉS

Cochez les cases correspondant à votre activité (produits finis)

Code	Nature des produits distribués	BIO ⁽¹⁾	conventionnel
A	<i>Multi-produits</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B	<i>Fruits frais</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C	<i>Fruits secs</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D	<i>Légumes frais</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E	<i>Pain, viennoiseries, pâtisseries</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
F	<i>Biscuits et chocolats</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
G	<i>Céréales, légumineuses et oléagineux</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
H	<i>Viandes / produits laitiers / œufs</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
I	<i>Plats cuisinés et traiteur</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J	<i>Plantes séchées, épices et aromates</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
K	<i>Café, thé, infusions</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L	<i>Huiles essentielles et autres produits à base de PPAM</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M	<i>Produits de l'aquaculture</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N	<i>Vins et boissons</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
O	<i>Compléments alimentaires</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
P	<i>Autre. Précisez :</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Bio et/ou en 2^e année de conversion

Votre activité dominante en BIO (reprendre le code lettre de la colonne de gauche du tableau ci-dessus) :

Votre statut :

- SA Coopérative
 SARL Exploitation agricole (individuel, GAEC, EARL...)
 SAS Autre :

Distribuez-vous essentiellement des produits biologiques (y compris en conversion) ? oui non

Pratiquez-vous la vente de produits en vrac ? oui non

Quel type de distributeur êtes-vous ?

- grossiste ou intermédiaire de commerce
 magasin spécialisé bio
 vente foraine
 supérette
 supermarché
 hypermarché
 primeur
 autre :

Entrez-vous dans une des catégories suivantes pour l'activité bio ⁽¹⁾ ?

- préparateur / transformateur *
 exportateur
 importateur de pays tiers (hors UE)*

(1) cochez la ou les case(s) correspondant à votre situation

* dans ce cas, vous devez également remplir la fiche de notification correspondante

Etes-vous affilié à une enseigne de distribution ? oui non

Si oui, laquelle :

- La vie Claire Atac Franprix Lidl autre
 Biocoop Auchan Intermarché Leader Price Précisez :
 Naturalia Carrefour Leclerc Match
 Satoriz Casino Monoprix Netto
 Biomonde Champion Super U G20
 Cora Ed

Surface du magasin m²

Achetez-vous directement auprès de producteurs ? oui non

Vendez-vous des produits pour la restauration collective ? oui non

Début de l'activité BIO :
Année de lancement de l'activité bio : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Entreprise
Nombre total de salariés : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
ETP concernés par l'activité bio : (équivalents temps plein annuel) <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Sur combien de sites différents exercez-vous l'activité bio ? (y compris nombre de points de vente) ? <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

Activité (alimentaire uniquement) :		
CA annuel de l'entreprise : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> K€		
% du CA lié à l'activité bio : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %		
Nombre de références bio : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		
Origine des achats BIO (cochez) :		
	oui	non
Votre région	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
France (hors votre région)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Union européenne (hors France)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pays tiers (hors Union européenne)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Information à l'attention des distributeurs en agriculture biologique

Depuis le 1er juillet 2005, l'obligation de contrôle et de notification a été élargie à l'ensemble des stockeurs, négociants, grossistes et distributeurs de produits biologiques (article 28 du règlement CE 834/2007).

Deux cas de dispenses sont cependant prévus par le décret n°2007-682 du 3 mai 2007, complété par l'arrêté du 20 juin 2007.

Ils concernent **uniquement les distributeurs qui :**

- **revendent directement des produits biologiques au consommateur final ou à l'utilisateur final** (éleveur ou agriculteur) et,
- **stockent ces produits uniquement sur le lieu de vente :**
 - **Dispense totale de notification et de contrôle** pour les distributeurs qui achètent préemballés, et revendent en l'état des produits issus de l'agriculture biologique.
 - **Dispense de contrôle** pour les distributeurs qui revendent en vrac des produits issus de l'agriculture biologique, si le montant annuel d'achat de ces produits est inférieur à 10000 € HT. Ces opérateurs sont cependant tenus de notifier leur activité auprès de l'Agence Bio.

Dans les deux cas, l'opérateur ne produit pas, ne prépare pas et n'importe pas de produits biologiques.